



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Chine et Taïwan

Question écrite n° 60727

Texte de la question

Selon la presse, une loi de nature à donner un fondement légal en droit interne à une éventuelle invasion par la République populaire de Chine de l'île de Taïwan, indépendante de fait depuis 1949, serait inscrite à l'ordre du jour de la session annuelle du Parlement chinois. Alors que la situation des droits de l'homme et des libertés est préoccupante en Chine communiste, une telle manoeuvre pseudo-juridique est inquiétante pour Taïwan. Devant une telle menace ou, à tout le moins, tentative de pression, M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre des affaires étrangères quelles sont les informations dont il dispose à ce sujet et quelles mesures pourraient être prises par la communauté internationale pour faire respecter l'indépendance et la liberté du peuple taïwanais.

Texte de la réponse

L'Union européenne a publié le 14 mars une déclaration qui met l'accent sur la nécessité, pour les deux parties, de développer les initiatives qui contribuent au dialogue et leur demande d'éviter toute action unilatérale susceptible de rompre le statu quo ou d'accroître la tension. Les autorités françaises, à titre national, ont pris note de l'adoption de cette loi. Elles ont également pris note des assurances réitérées de la Chine de privilégier le dialogue et de développer les échanges entre les deux rives, et y attachent du prix. Dans ce contexte, la France se félicite des récents développements positifs dans les relations entre les deux rives. Elle accueille favorablement les mesures de confiance et les perspectives de coopération dans de nombreux secteurs envisagés à l'occasion des déplacements sur le continent de responsables de partis politiques taiwanais. La France, de même que ses partenaires européens, a toujours encouragé la poursuite des contacts et des échanges contribuant au dialogue et à la compréhension mutuelle. Elle espère que les autorités des deux parties continueront d'oeuvrer dans cet esprit en faveur d'avancées concrètes. À cet égard, elle s'était réjouie, comme ses partenaires européens, des mesures constructives adoptées en début d'année de part et d'autre du détroit, en particulier de l'accord sur les liaisons aériennes directes entre les deux rives lors du Nouvel an chinois. En tout état de cause, la position de la France concernant les relations entre les deux rives est constante et sans ambiguïté. La France s'en tient au principe de l'unicité de la Chine. Comme le Président de la République l'a rappelé lors de sa visite en Chine en octobre dernier, la France est opposée à toute initiative unilatérale susceptible de remettre en cause le statu quo. Le dialogue, seul à même de conduire à un règlement pacifique, doit demeurer l'approche privilégiée.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60727

Rubrique : Relations internationales

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 mars 2005, page 2855

Réponse publiée le : 5 juillet 2005, page 6595